

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TRANSPORTS  
URBAINS SOISSONNAIS (SITUS)**

**8 Rue de la Buerie – 02200 SOISSONS  
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
Séance du Mardi 29 avril 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi vingt-neuf avril à dix-huit heures, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Transports Urbains Soissonnais, convoqué par le Président, Loïc LALYS, s'est réuni, à la salle « Légion d'honneur » de l'Hôtel de Ville de Soissons, Place de l'Hôtel de Ville, 02200 Soissons, pour sa séance.

**Date de la convocation :**

17 avril 2025

Membres en exercice	NOMBRE DE MEMBRES		
	Membres présents	Pouvoirs donnés	Qui ont pris part à la délibération
26	20	0	20

Sous la Présidence de M. Loïc LALYS, président du SITUS

**Présents :** Mme BERGÉ Séverine, Mme HARDY Claudia, Mme LALUC Sylvie, Mme MARTIN Nathalie, Mme VOYEUX Eliane, M. BÉZIN Jean-Marc, M. BOURGEOIS Guillaume, M. CHOQUENET Vincent, M. COUTEAU Jean-Marie, M. COUVREUX Claude, M. DESUMEUR Alex, M. FAUCON Emilien, M. LALYS Loïc, M. MADIOT Claude, M. MARCHAL Jean-Bernard, M. MONTARON Philippe, M. NIVART Jean-Luc, M. PHILIPON Vincent, M. ROUTIER Thierry, M. WALLE Dominique

**Pouvoir :**

M. ENGRAND Olivier donne pouvoir à M. FAUCON Emilien

**Secrétaire de séance :** M. BÉZIN Jean-Marc

**Ont assisté :**

**Personnel du SITUS :** Mme HALLEZ-DUBOIS Laurène, Mme ZINE EL ABIDINE Aziza  
**Personnel de la ville de SOISSONS :** M. Arnaud BELAN, M. Fabrice PIERRE-ABELE

**Les absents sont excusés**

**Compte Administratif de l'exercice 2024 – Affectation du  
Résultat et reprise du solde****Rapport****N°4**

Le Comité Syndical,

Après avoir approuvé le compte administratif pour l'année 2024 qui présente un Déficit de :

- 439 443,70 € en section de fonctionnement,

Et un excédent de :

= 1 367 002,13 € en section d'investissement.

Décide sur proposition du Président, de reprendre le déficit du résultat d'exploitation 2024 d'un montant de 439 443,70 € et le résultat de la section d'investissement de 1 367 002,13 €, au budget comme suit :

002 D- Déficit antérieur reporté 439 443,70 €

001 R - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : 1 367 002,13 €

*Avis favorable des membres du Bureau Syndical*

**DELIBERATION**

**Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré :**

Décident de reprendre le déficit du résultat d'exploitation 2024 d'un montant de 439 443,70 € et le résultat de la section d'investissement de 1 367 002,13 €, au budget comme suit :

002 D- Déficit antérieur reporté 439 443,70 €

001 R - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : 1 367 002,13 €

**Vote :**

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Refus de vote : 0

Envoyé en préfecture le 06/05/2025

Reçu en préfecture le 06/05/2025

Publié le

ID : 002-250204120-20250429-29042025\_4-BF



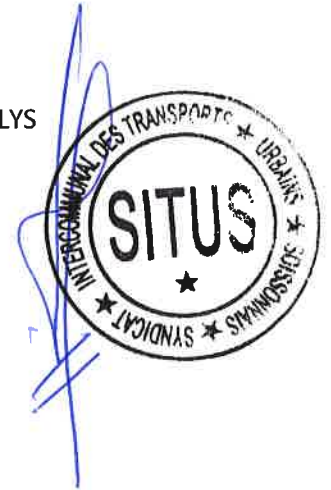
Et ont signé au registre les membres présents

Affiché, le 2 mai 2025

Pour extrait conforme,

Le Président,

Loïc LALYS



Envoyé en préfecture le 06/05/2025

Reçu en préfecture le 06/05/2025

Publié le



ID : 002-250204120-20250429-29042025\_4-BF

